

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 50065-4-6:2023

Transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences de 3 kHz à 148,5 kHz - Partie 4-6: Filtres de

Signalling on low-voltage electrical
installations in the frequency range 3 kHz
to 148,5 kHz Part 4-6: Low voltage
decoupling filters - Phase coupler

Signalübertragung auf elektrischen
Niederspannungsnetzen im
Frequenzbereich 3 kHz bis 148,5 kHz -
Teil 4-6: Niederspannungs-

03/2023



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50065-4-6:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50065-4-6:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 50065-4-6:2023

NORME EUROPÉENNE **EN 50065-4-6**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Mars 2023

ICS 31.160; 33.040.30; 97.120

Remplace l'EN 50065-4-6:2004

Version française

Transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences de 3 kHz à 148,5 kHz - Partie 4-6: Filtres de découplage basse tension - Coupleur de phase

Signalübertragung auf elektrischen Niederspannungsnetzen im Frequenzbereich 3 kHz bis 148,5 kHz Teil 4-6: Niederspannungs-Entkopplungsfilter - Phasenkoppler

Signalling on low-voltage electrical installations in the frequency range 3 kHz to 148,5 kHz Part 4-6: Low voltage decoupling filters - Phase coupler

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2022-10-03. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cette Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	2
1 Domaine d'application.....	3
2 Références normatives	3
3 Définitions	4
4 Classification.....	4
4.1 Généralités	4
4.2 Type 1: type normalisé.....	4
4.3 Type 2: type faible fuite.....	4
5 Caractéristiques électriques du coupleur de phase	4
5.1 Généralités	4
5.2 Immunité CEM.....	5
5.3 Courant de fuite à la fréquence du réseau.....	5
5.4 Gamme de fréquences de fonctionnement.....	6
5.5 Fonction de transfert.....	6
5.6 Impédance	6
6 Sécurité.....	6
Annexe A (normative) Conditions nationales particulières	7